

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

LE DIRECTEUR DE CABINET

Paris, le – 6 DEC. 2018

N/Réf : CE 0809790

V/Réf :

Monsieur le Ministre,

Par courriers en date des 17 juillet et 20 septembre 2018, vous avez appelé l'attention du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur la baisse de la Dotation Globale Horaire (DGH) accordée pour les enseignements facultatifs par le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la région Centre-Val de Loire en vue de la rentrée scolaire 2018 aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA).

A compter de la rentrée 2018, la notification de la DGH pédagogique aux Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt (DRAAF) précise un volume spécifiquement consacré aux enseignements facultatifs, aux sections européennes et sportives. En effet, une étude menée au cours de l'année scolaire 2017-2018 a mis en évidence une disparité importante des moyens accordés aux régions et aux établissements pour assurer ces enseignements optionnels.

Devant cette situation, le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche a pris la décision de procéder à un réajustement entre les régions en vue d'une plus grande équité.

Il a également été demandé aux DRAAF de procéder de la même manière entre établissements de leur région tout en leur laissant toute latitude de fixer les priorités régionales pour répondre à des situations locales spécifiques.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Sénateur du Loiret
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Dans ce cadre, le SRFD de la région Centre-Val de Loire a procédé à la répartition, au regard de l'enveloppe de DGH disponible pour les enseignements optionnels.

Pour l'année scolaire 2018-2019, elle a fait l'objet d'une information au sein des instances régionales. La région a choisi de donner la priorité aux sections européennes et sportives.

Lors des conseils d'administration des EPLEFPA, cette démarche a été également expliquée aux administrateurs.

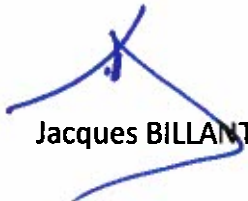
Pour la rentrée scolaire 2018, les moyens notifiés à la région Centre-Val de Loire sont en augmentation de 1154 heures (+ 0,44 %) alors que les effectifs sont en baisse de 4,3 % pour une moyenne nationale de 2,1 %. La baisse de la DGH pour l'enseignement optionnel (1000 heures) représente 0,4 % de l'enveloppe totale consacrée aux établissements de l'enseignement agricole public de la région. Le volume dédié aux enseignements optionnels en région Centre-Val de Loire demeure élevé (1,16 % de la DGH pédagogique). Malgré cette situation plus favorable, la région Centre-Val de Loire est la seule où cette mesure d'équité pose problème.

La mise en œuvre des 5 missions de l'enseignement agricole s'inscrit dans le cadre des moyens déterminés en Loi de Finances. Sur la période 2011-2018, le Ministère a augmenté de 11 % les moyens financiers consacrés à l'enseignement agricole, ce qui a permis d'améliorer encore les résultats obtenus en termes de réussite aux examens (85,6 % en juin 2018) et d'insertion professionnelle (86 %). Ces résultats sont supérieurs à ceux de l'éducation nationale à diplôme équivalent.

La rentrée scolaire 2018 pour l'enseignement technique agricole public est assurée dans le cadre d'un plafond d'emplois stable pour le programme 143. La DRAAF a pour mission d'optimiser l'allocation des moyens entre les établissements notamment en dotant en priorité les classes existantes et les poursuites d'ouvertures.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma très haute considération.

Bien à vous,


Jacques BILLANT